

## DESCRIPTION

L'enseignement professionnel, se décompose en deux pôles complémentaires, l'un technique que développe la topographie et l'autre juridique qui consiste en la mise en œuvre des règles de droit civil et administratif en rapport avec les biens fonciers.

La topographie a pour objet de réaliser des plans réguliers à toutes échelles ou des implantations visant à matérialiser sur le terrain des ouvrages à réaliser.

Au sein des entreprises, l'activité de « production de données » est organisée schématiquement autour de trois phases : la saisie des données, qui met en œuvre divers instruments, le traitement numérique, le traitement graphique.

Ces deux dernières phases mobilisent fortement l'outil informatique.

Un autre aspect de l'activité du technicien géomètre topographe est constitué de l'exploitation des données produites. C'est la partie « expertise » et « études » pour laquelle le technicien peut être amené à participer à des opérations de divisions foncières ou à réaliser des projets, tels que des aménagements urbains.

Cette formation est aussi composée d'une partie d'enseignement général (français, anglais, mathématiques, sciences physiques)  
Concernant les matières générales, seules les mathématiques et les sciences physiques font références à un programme spécifique pour ce BTS.



## SOUS STATUT D'APPRENTISSAGE

L'accès à cette formation est conditionné par l'obtention d'une promesse de signature de contrat d'apprentissage. Cette promesse est à transmettre au lycée au plus tôt, avant septembre.

Les lieux d'apprentissage doivent permettre d'offrir à l'étudiant des situations formatrices en rapport avec le référentiel du diplôme. Si le professionnel offre peu de variété d'activités, il faudrait envisager d'organiser un échange avec un autre organisme.

Les contrats d'apprentissage peuvent être signés avec les cabinets de géomètres experts, les entreprises de travaux publics, les bureaux d'études de topographie, les collectivités territoriales, les administrations, ...

Ce BTS se prépare en apprentissage : 3 à 5 semaines en entreprise suivies de 3 à 5 semaines au lycée.

L'ensemble de ces 2 périodes constitue une phase d'alternance, la formation comporte 20 phases d'alternance.

**Le volume horaire d'enseignement général est le même qu'en section plein temps scolaire.**

### ADMISSION

Elle se fait en majorité après l'obtention :  
du bac STI2D ou du Baccalauréat  
Professionnel Technicien Géomètre-  
Topographe.

Candidature à effectuer sur le site  
[https://www.parcoursup.fr/..](https://www.parcoursup.fr/)

*La signature d'un contrat d'apprentissage  
conditionne l'admission dans la limite des  
places disponibles.*



### ET ENSUITE

Le titulaire du BTS Géomètre Topographe peut  
exercer dans :

- des cabinets de géomètre – expert,
- des entreprises de travaux publics,
- des bureaux d'études,
- des collectivités territoriales.....

Il peut continuer ses études vers :

- Toute licence professionnelle en lien avec la  
formation de géomètre-topographe (cartographie  
– topographie et système d'information  
géographique, conduite de travaux, maîtrise  
d'œuvre,).
- L'école supérieure des géomètres topographes  
et l'INSA de Strasbourg (Ces écoles recrutent une  
partie de leurs étudiants par un concours  
strictement réservé aux élèves ayant passé le  
BTS Métiers du géomètre-topographe et de la  
modélisation numérique dans l'année).

### HORAIRES HEBDOMADAIRES

DISCIPLINES	Première année	Deuxième année
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL	Horaire semaine en centre	Horaire semaine en centre
Mathématiques	6 <sup>(1)</sup>	6 <sup>(1)</sup>
Culture générale et expression	4	4
Sciences Physiques	4	4
Langue vivante (anglais)	5 <sup>(2)</sup>	5 <sup>(2)</sup>
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL		
La préparation de la mission		
L'acquisition et le traitement des données	15	15
L'exploitation des données et la production		
La communication		
Accompagnement personnalisé	1,5	1,5
HORAIRE TOTAL	<b>35,5</b>	<b>35,5</b>

**(1) : dont 0h30 de co-enseignement mathématiques-enseignement professionnel**

**(2) : dont 1h00 de co-enseignement Langue vivante-enseignement professionnel**